

Beaumont Le Roger, le 2 juillet 2011

## RÈGLEMENT DES LICENCES - SAISON 2011 / 2012

Cher licencié ou futur licencié,

À ce jour, comme beaucoup, tu n'as pas encore réglé le montant de ta licence.

Nous t'informons donc par la présente, que nous avons légèrement changé le processus de règlement des licences pour la nouvelle saison 2011 / 2012.

Le montant des licences « toutes catégories » se verra augmenté de 10 € pour la saison 2011/2012 par rapport à celui qui avait été appliqué pour la saison qui vient de se terminer.

Tous ceux qui auront payé leur licence **avant le 30 octobre 2011** bénéficieront d'un **rabais de 10 €**

**Passé le 30 octobre 2011**, le montant sera au **taux plein, jusqu'au 30 novembre 2011**.

**Passé le 30 novembre 2011**, le montant de la licence se verra **augmenté de 10% par mois de retard**, et, d'autre part, nous nous laisserons le droit de suspendre les joueurs concernés, à titre provisoire, jusqu'à son règlement.

Nous t'informons que le Club ne peut se permettre de fonctionner sans ces cotisations.

En effet, c'est en partie avec le montant des licences que nous pouvons fournir les shorts et les bas, des jeux de maillots, remplir les boîtes à pharmacie, payer les ballons, les filets et tous les divers équipements sportifs dont vous profitez, payer les assurances du club, les arbitres, indemniser les éducateurs, etc....., enfin, faire fonctionner le club CSB Football...

Si cela te pose un problème d'ordre financier, nous te proposons d'en effectuer le règlement avec 3 chèques, que nous nous engageons à encaisser aux dates qui te conviennent.

Salutations sportives.

Le Président  
Roland DELOUYE

Le Trésorier :  
Gilles PORTOIS